

# Foire aux questions : modification des ratios animateurs/jeunes

Pourquoi modifions-nous nos ratios animateurs/jeunes?

Le Sentier canadien recommande de former des équipes de six à huit jeunes de divers âges comme unités de base du scoutisme. Puisque la méthode scout et le Sentier canadien accordent une grande importance au système de patrouilles, il convient d'harmoniser les ratios animateurs/jeunes de nos sections afin qu'un animateur soit assigné pour soutenir chaque équipe de patrouille.

Ma section compte seize jeunes et trois animateurs. Avec ce nouveau ratio, ma section va-t-elle devoir accueillir huit jeunes de plus?

Non, votre section ne se verra pas « attribuer » de nouveaux scouts. Les modifications apportées ne font qu'établir un nouveau seuil minimal pour les ratios. Plusieurs animateurs nous ont indiqué que les ratios d'un animateur pour cinq castors (1/5) et d'un animateur pour six louveteaux ou six scouts (1/6) étaient trop restrictifs pour leur permettre de déployer convenablement le programme du Sentier canadien. D'autres nous ont indiqué que ces ratios entraînaient des listes d'attente, ce qui empêchait des jeunes de se joindre au mouvement scout. La révision de nos ratios nous aidera à remédier à ces deux problèmes.

Est-ce que c'est interdit de former une patrouille de cinq jeunes?

Chaque patrouille devrait idéalement compter de six à huit jeunes. Vous pouvez toutefois former de plus petits groupes en fonction de la taille de votre section. Il est essentiel que votre section forme des patrouilles afin que les jeunes puissent développer leur leadership. Cela dit, la sécurité doit toujours primer : vous pouvez accroître ce ratio selon l'activité réalisée, les installations, les compétences des animateurs, ainsi que l'expérience et la maturité des jeunes.

Est-ce que nos nouveaux ratios animateurs/jeunes ont un effet sur la règle des deux animateurs?

Les changements apportés aux ratios animateurs/jeunes n'ont pas d'effet sur la règle des deux animateurs. La règle des deux animateurs stipule que deux animateurs doivent être présents en tout temps avec les jeunes. Peu importe le ratio des sections, les deux animateurs doivent être en mesure de se voir et de s'entendre l'un l'autre lorsqu'ils sont avec les jeunes. Par exemple, si une patrouille (équipe) participe à une activité sans le reste de la section, au moins deux animateurs doivent les superviser. Pour obtenir plus de renseignements sur la règle des deux animateurs et l'encadrement des jeunes par les animateurs dans les sections, veuillez consulter la [foire aux questions sur la règle des deux animateurs](#).



Ces modifications laissent croire que les scouts nécessitent autant de supervision que les castors.

Après avoir consulté les animateurs de section, le commissaire de groupe fixera les ratios en fonction de la nature des activités. Le commissaire et les animateurs peuvent ainsi fixer un ratio de 1/8 pour les rencontres hebdomadaires et un autre ratio pour certaines activités extérieures. Le commissaire et les animateurs doivent s'appuyer sur leur expérience et leur jugement pour prendre ces décisions.

Est-ce que trois animateurs peuvent diriger une section de 24 scouts castors?

Oui. Toutefois, n'oubliez pas que cela représente le ratio minimal auquel doivent se plier les sections de Scouts Canada. Les animateurs peuvent accroître ce ratio selon la nature de l'activité exercée, pourvu que celui-ci ne descende jamais sous la barre de 1/8. La sécurité doit toujours primer. Les animateurs doivent discuter de ces questions avec le comité de groupe, afin de déterminer différents ratios minimaux en fonction de la nature des activités, des installations, et des besoins des jeunes de chaque section.

Comment fait-on pour déterminer quel ratio convient à chaque activité?

Les animateurs et les jeunes doivent tenir compte de la nature de l'activité et du degré de supervision requis. Les patrouilles devront-elles se diviser pendant l'activité? Si oui, serez-vous en mesure de respecter la règle des deux animateurs et le ratio minimal? C'est une belle occasion pour votre groupe de réfléchir au nombre d'animateurs nécessaires au sein de chaque section, et d'établir s'il serait possible de permettre à davantage de jeunes de se joindre à vos sections.

À partir de quand pouvons-nous appliquer cette modification?

Dès maintenant. Scouts Canada a mis à jour son document *Règlements, politiques et procédures*, ainsi que ses documents de formation et de soutien afin de refléter les changements apportés. Les détenteurs du *Manuel de l'animateur pour le Sentier canadien* pourront se procurer gratuitement des autocollants affichant les nouveaux ratios auprès de leur magasin scout. Ces autocollants seront apposés sur la couverture du Manuel, afin d'informer les lecteurs des ratios en vigueur. En harmonisant nos ratios animateurs/jeunes au système d'équipes du Sentier canadien, nous aiderons les jeunes scouts à profiter au maximum de notre nouveau programme, autant sur le plan de l'apprentissage que de l'expérience.



## Quels ratios sont en vigueur au sein d'autres organisations jeunesse?

Nous avons examiné les ratios adoptés par diverses organisations jeunesse avant de présenter une recommandation au conseil des gouverneurs de Scouts Canada. Nous avons découvert que la plupart de ces organisations appliquaient des ratios adultes/jeunes moins élevés que Scouts Canada. Par exemple, l'Association scoutie du Royaume-Uni a des ratios évolutifs pour les activités effectuées hors de ses installations. Lors des rencontres hebdomadaires, elle n'exige la présence que de deux animateurs. Pour les activités extérieures, les ratios sont de 1/6 pour les castors, 1/8 pour les louveteaux et 1/12 pour les scouts. Les Guides du Canada exigent un ratio de 1/8 pour les sparks et les brownies, et un ratio de 1/15 pour les sections plus âgées (les guides et les pathfinders). Lors de camps, le ratio des sparks et des brownies est de 1/5, et celui des guides et des pathfinders est de 1/7. Pour les séjours de camping, l'Alberta Camping Association exige un ratio de 1/8 pour les jeunes âgés de 7 à 14 ans.

